

Déclaration
de
S. A. R. le Prince Saud AL-FAISAL
Ministre des Affaires Etrangères
et Chef de la Délégation du Royaume de l'Arabie Saoudite
au Sommet mondial sur la société de l'information

Genève
10 Décembre 2003

**Au nom de Dieu le Tout Miséricordieux, le Très
Miséricordieux**

**Son Excellence le Président de la Confédération helvétique, le
Président du Sommet,**

Son Excellence le Secrétaire général des Nations Unies,

**Son Excellence Zine el-Abidine BEN ALI, le Président de la
République du pays hôte,**

**Son Excellence le Secrétaire général de l'Union internationale
des télécommunications,**

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre les félicitations sincères du Gardien des Lieux Saints, le Roi Fahd bin Abdul Aziz Al Saud, du Royaume de l'Arabie Saoudite, vous souhaitant succès et réussite. Je voudrais aussi exprimer le plaisir de la délégation saoudienne à participer à cette conférence et sa gratitude pour non seulement pour l'État tunisien, frère, pour son initiative de proposer cette idée, mais aussi pour l'Union internationale des télécommunications, les Nations Unies et agences spécialisées pour leurs efforts dans la préparation de ce Sommet, ainsi que pour la Confédération helvétique de l'accueillir.

Mesdames et Messieurs,

Le monde connaît aujourd'hui une révolution de l'information qui dépasse largement la révolution industrielle qu'a connue le monde au milieu du dix-huitième siècle. Tous les participants à ce Sommet seront sûrement d'accord sur le fait que l'évolution rapide dans la société de l'information ait influencé de façon énorme le cours des changements socio-économiques à travers le monde, ce monde qui est vraiment devenu un village universel.

Comme l'objectif de la communauté internationale est d'assurer la prospérité économique, le bien être et le progrès pour ses peuples, les télécommunications et la technologie de l'information constituent eux l'un des éléments essentiels pour l'avancement et le développement des Etats et le renforcement de leur potentiel économique, social et culturel.

Pour sa part, le Royaume de l'Arabie Saoudite, constatant l'importance du secteur des télécommunications et la de l'information, a adopté un plan national pertinent et intégré et a approuvé les cadres éducationnels, législatifs et techniques nécessaires pour réaliser cet objectif. Le Royaume a aussi établi des mécanismes d'application et de supervision appropriés et a formulé les stratégies nécessaires pour promouvoir une prise de conscience plus générale des avantages de ce secteur et pour entraîner et fournir les ressources humaines nécessaires à l'utilisation et le développement de ses applications technologiques dans différents domaines, comme par exemple le commerce électronique et la gouvernance électronique... etc.

Le Royaume de l'Arabie Saoudite a aussi transféré l'opération de son système des télécommunications d'une agence gouvernementale à une société commerciale très compétente. Le résultat de toutes ces mesures, durant les cinq dernières années, est que le réseau des télécommunications a été modernisé et développé dans un réseau digital complet couvrant même les régions rurales les plus éloignées et fournissant plusieurs services modernes.

Mesdames et Messieurs,

Le fossé digital entre les pays développés et ceux en voie de développement continue à s'agrandir. Nous pensons que ce fossé peut être réduit seulement grâce à un travail commun dans le but

d'accomplir une croissance équilibrée du secteur des télécommunications et de l'information dans tous les pays du monde, de façon à garantir tout son élan et, par conséquent, faciliter la communication et le contact parmi les peuples. Par conséquent, le Royaume de l'Arabie Saoudite croit que ces efforts doivent être faits pour établir une infrastructure intégrée pour le secteur des télécommunications et de l'information afin d'assurer l'avancement des sociétés et augmenter leurs niveaux de développement, puisque le développement de ce secteur est une condition préalable pour réduire le fossé digital sus-mentionné, ce qui donnera à tout le monde les mêmes chances pour bénéficier des avantages de la technologie de l'information. Pour ce faire, nous devrions créer les formules fondamentales afin d'assurer l'accès complet et universel aux télécommunications et à la technologie de l'information et de propager cette technologie dans les pays en voie de développement et les pays moins développés.

Mesdames et Messieurs,

Nous supposons qu'il est nécessaire que les documents contenant la Déclaration des principes et le Plan d'action soient harmonisés de façon consistante avec la Charte des Nations Unies et les obligations des Etats qui découlent de leur accès aux instruments internationaux. Il ne devrait pas y avoir une incompatibilité entre ces deux documents et les législations intérieures de chaque pays. L'identité culturelle et la diversité éducationnelle et linguistique ainsi que les traditions et les religions devraient être respectées si nous voulions que ces deux documents contribuent à la promotion du contact et du dialogue entre les civilisations.

La Société de l'information, comme la société humaine elle-même, a ses avantages et ses inconvénients et, par conséquent, elle exige des règles sans arbitrage et une gestion sans hégémonie puisque la libre circulation des informations écarte toute imposition, restriction ou modification de ce type. Cependant, la liberté doit avoir des normes et des limites, sans lesquelles la société devient anarchique. Vu cette dichotomie inhérente dans la société humaine, nous devons établir clairement des mécanismes bien définis afin de gérer cette nouvelle société pour minimiser ou éliminer ses aspects négatifs, comme par exemple son utilisation pour des fins immorales, terroristes ou criminelles. Nous devrions aussi montrer une préoccupation commune envers les questions de la sécurité des réseaux de l'information afin de permettre à chaque Etat de protéger ses réseaux et ses systèmes d'information contre les accès potentiels illicites, les

falsifications ou les sabotages. D'où l'importance que la gestion des l'Internet soit confiée à une instance régulatrice qui respecte les règles de la loi internationale afin d'assurer que son utilisation et sa gestion soient faites d'une manière équitable et transparente.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Le Royaume de l'Arabie Saoudite souhaite confirmer son désir sincère et sa volonté de coopérer de toutes les manières qui mènent à l'accomplissement des résultats espérés de cette conférence, ce qui demande un contrôle continu et un grand effort afin d'assurer leur application en coordination avec l'Union internationale des télécommunications.

Pour conclure, j'aimerais remercier leurs Excellences le Secrétaire général des Nations Unies Monsieur Kofi ANNAN et le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications ainsi que la Confédération helvétique, pour les efforts qu'ils ont faits pour la préparation et l'organisation de la première phase de ce Sommet. J'aimerais aussi souhaiter à l'Etat tunisien tout le succès dans son organisation et son accueil pour la deuxième phase du Sommet qui aura lieu, si Dieu le veut, durant l'année 2005.

Merci